

**MAIRIE DE THERVAY  
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DELIBERATION N° 2022-10-01**

L'an deux mille vingt-deux, le 21 octobre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

**PRESENTS** : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

**Secrétaire de séance** : CRETIN Christian.

Convocation du 15/10/2022 (affichée le 15/10/2022).

**OBJET : MOFIDICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que la Communauté de Communes Jura Nord a délibéré le 29 septembre dernier pour modifier ses statuts afin de restituer la compétence supplémentaire « création, aménagement entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc intercommunal de Gendrey » et changer la compétence « assainissement des eaux usées » en compétence obligatoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité – **décide d'approuver la modification des statuts** de la Communauté de Communes Jura Nord avec la restitution de la compétence supplémentaire « création, aménagement entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc intercommunal de Gendrey » et le changement de la compétence « assainissement des eaux usées » en compétence obligatoire.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Stéphane ECARNOT

